

D.2019.12.11.1.14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2019

1 – 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS - CONNEXION LIGNE B

1.14 – 3^{ème} Ligne de Métro - Marché n° M3 2019 13980 M « Mission d'Organisme Qualifié Agréé ou Accrédité (OQA) » à conclure avec la société CERTIFER - Autorisation de signer le marché.

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X (à compter du point 8.1)		X (jusqu'au point 7.11 inclus)
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)
SUAUD Thierry	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération 3^{ème} ligne de métro et Aéroport Express.
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération 3^{ème} ligne de métro et Aéroport Express
- Par délibération n° D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération n° D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération dont une mise en service fin 2025.
- Par délibération D.2019.11.27.1.1, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express .3^{ème} Ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2019.11.27.1.2, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a déclaré d'intérêt général l'opération Connexion Ligne B.

En vertu de l'article 4 du décret 2017-440 relatif à la sécurité des transports publics guidés, l'OQA est en charge d'évaluer le niveau global de sécurité du Système de Transport. Les domaines de compétence techniques requis pour exercer les missions du présent marché sont :

- Infrastructures,
- Contrôle commande / signalisation ferroviaire,
- Energie,
- Matériel roulant

La mission « OQA » comprend en particulier l'établissement de rapports d'évaluation à joindre aux dossiers réglementaires de sécurité visés par le décret précité.

Le présent marché OQA comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle, définies comme suit :

- Tranche ferme : Evaluation du niveau de Sécurité démontré à chaque phase du projet, pour un trafic de 5 000 passagers par heure et par sens (pphps), de la phase Avant-Projet à la Mise en service pour l'ensemble des domaines de.
- Tranche optionnelle : En cas de modification non substantielle déclarée sur un futur véhicule à mettre en service dans le cadre d'une augmentation du trafic de 5 000 pphps à 7 000 pphps, évaluation de la conformité de chaque rame à la rame type déjà autorisée au service commercial.

La durée globale du marché d'études est estimée à 168 mois.

Le présent appel d'offres ouvert a été lancé conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 20 Août 2019 aux publications du JOUE et BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20191217-20191211-1-14D- DE Date de télétransmission : 17/12/2019 Date de réception préfecture : 17/12/2019

La date limite de remise des offres a été fixée au 4 Octobre 2019 à 12h00.

En vertu de l'article R2132-2 du Code de la Commande Publique, le mode choisi par le Maître d'Ouvrage pour la transmission du Dossier de Consultation est la voie électronique.

Onze dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr

Trois candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

1. BUREAU VERITAS EXPLOITATION
2. CERTIFER
3. SOCOTEC INFRASTRUCTURES

La Commission d'Appel d'offres de Tisséo Collectivités (SMTc) a, dans sa séance du 12 novembre 2019, retenu l'ensemble des candidats.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 3 décembre 2019, attribué le marché à l'entreprise **CERTIFER** pour un montant de **158 670,00 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° M3 2019 13980 M avec l'entreprise **CERTIFER**.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

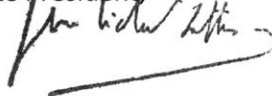
ARTICLE 1 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise **CERTIFER**, le marché n° M3 2019 13980 M pour la réalisation des études du Système de Transport, pour un montant de **158 670,00 € H.T.**

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Michel LATTES